

LETTRE D'INFORMATION SEMESTRIELLE

Juin 2025



NORD CAPITAL
Partenaires

FIP CROISSANCE ET ENVIRONNEMENT

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

Forme juridique	FIP IR
Code ISIN	Part A - FR0013275195
Région d'investissement	Hauts-de-France, Ile-de-France, Centre-Val-de-Loire, Auvergne- Rhône-Alpes
Valeur d'origine de la part (nominal)	100 €
Statut	En pré-liquidation

LE MOT DU GÉRANT

Le FIP Croissance & Environnement devait arriver à échéance le 31 décembre 2025. Le fonds détenant encore plusieurs sociétés non cotées en portefeuille, la durée de vie du fonds est prolongée d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2026, conformément au règlement du fonds.

La valeur de la part du fonds est en recul de 15,85% depuis sa création.

Pour rappel, le fonds a procédé à une première distribution de 53,58 € par part en octobre 2024. Le fonds détient encore six sociétés non cotées en portefeuille. Vous recevrez d'autres distributions au fur et à mesure des cessions réalisées.

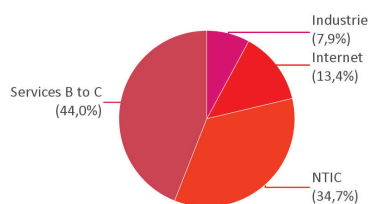
DONNÉES AU 30/06/2025

Valeur liquidative au 30/06/2025	30,57 €
Performance depuis l'origine	-15,85%
Performance depuis l'origine avantage fiscal IR inclus	+2,62%

DISTRIBUTIONS EFFECTUÉES

Date	Montant brut par part A	Pourcentage du nominal
31/10/2024	53,58 €	54%

RÉPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ



FONDS	ANNEE de création	GRANDEUR constatée	SOMME DE LA VALEUR LIQUIDATIVE et des distributions, d'une part en € ; frais de gestion et de distribution (hors droits d'entrée) cumulés réellement prélevés depuis la souscription (calculés selon une méthode normalisée)									
			31/12/15	31/12/16	31/12/17	31/12/18	31/12/19	31/12/20	31/12/21	31/12/22	31/12/23	31/12/24
Croissance & Environnement	2017	VL + distributions	NA	NA	NA	91,27	94,27	90,13	99,68	88,34	96,70	88,23
		Montant des frais	NA	NA	NA	3,33	6,73	10,14	13,56	16,99	20,42	23,25
Nord Cap VII	2016	VL + distributions	30/09/14	30/09/16	30/09/17	30/09/18	30/09/19	30/09/20	30/09/21	30/09/22	30/09/23	30/09/24
		Montant des frais	NA	98,38	97,71	95,82	103,13	110,58	112,27	114,03	111,41	110,52
			NA	1,07	3,71	7,11	10,52	13,94	17,37	19,95	23,39	25,10

Les montants des frais ainsi que les valeurs liquidatives, majorées des distributions, figurant dans ce tableau résultent d'une simulation selon les normes réglementaires prévues à l'article 7 de l'arrêté du 10 avril 2012 pris pour l'application du décret n° 2012-465 du 10 avril 2012 relatif à l'encadrement et à la transparence des frais et commissions prélevés directement ou indirectement par les fonds et sociétés mentionnés aux articles 199 terdecies-0 A et 885-0 V bis du code général des impôts.

Le calcul des grandeurs présentées dans le tableau défini au présent article est effectué selon les normes, conventions et hypothèses suivantes :

a. La grandeur dénommée "Montant des frais" est égale au ratio entre :

- le montant total des frais et commissions de commercialisation, de placement et de gestion (hors droits d'entrée) réellement prélevés depuis la souscription
- le ratio entre, d'une part, le montant des souscriptions initiales totales telles que définies à l'article 1er de l'arrêté du 10 avril 2012 et, d'autre part, la valeur de souscription initiale d'une part ou d'un titre de capital ou donnant accès au capital ordinaire telle que définie à ce même article.

b. La grandeur dénommée "Somme de la valeur liquidative" est égale à la somme de :

- la valeur liquidative d'une part ou d'un titre de capital ou donnant accès au capital ordinaire
- le montant total des distributions réalisées au bénéfice de cette part ou de ce titre depuis la souscription au fonds.

Cette lettre d'information est un document non contractuel, purement informatif, strictement limité à l'usage privé du destinataire. Les informations contenues dans ce document proviennent de sources dignes de foi mais ne peuvent être garanties. Toute reproduction totale ou partielle et toute diffusion à des tiers est strictement interdite. La société de gestion ne saurait être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect résultant de l'usage de la présente publication et des informations qu'elle contient. La société de gestion rappelle que les fonds ne sont pas à capital garanti, qu'ils comportent des risques de perte en capital, des risques particuliers liés aux entreprises non cotées sur les marchés réglementés et qu'ils prévoient une durée de blocage longue. Les informations relatives aux sociétés n'ont pour but que d'informer les souscripteurs sur les participations des portefeuilles, ne doivent en aucun cas être considérées comme une recommandation d'achat ou de vente. Les informations légales concernant ces fonds, notamment leur DICI et leur règlement, sont disponibles sur le site internet de la société de gestion et sur simple demande.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les performances indiquées dans ce reporting prenant en compte les avantages fiscaux sont données à titre indicatif et ont été calculées pour un investissement optimisé fiscalement, bénéficiant du taux maximal de réduction d'impôt. En effet, cette réduction est définitivement acquise sous certaines conditions, notamment de durée de détention des titres, et dépend de la situation individuelle de chacun, le plafonnement des niches fiscales pouvant limiter la portée de cet avantage fiscal.